



Communiqué de presse
Paris, le 17 janvier 2022

LA FILIERE REP DASRI RENFORCE SON ANCRAGE DANS L'ECONOMIE CIRCULAIRE SUITE A L'AGREMENT DE L'ECO-ORGANISME DASTRI POUR LA GESTION DES DASRI AVEC ELECTRONIQUE

Publié le 31 décembre 2021, l'arrêté du 28 décembre 2021 agréé DASTRI pour les dispositifs médicaux perforants, y compris les équipements électriques ou électroniques associés à de tels dispositifs. Ce nouvel agrément entre en vigueur au 1er janvier 2022, pour une durée d'un an. Le compte à rebours est désormais lancé pour la mise en œuvre par l'éco-organisme DASTRI du circuit spécifique à la prise en charge des déchets de soin avec électronique (DASRIe) !

UNE EXTENSION DE PERIMETRE RENDUE POSSIBLE PAR LA LOI AGECE



L'aboutissement d'un long processus législatif et réglementaire. La loi AGECE du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire étend le périmètre de la filière REP des dispositifs médicaux perforants à certains équipements électriques ou électroniques associés à ces dispositifs. Le décret d'application du 10 septembre 2021 fixe un cadre pour la collecte et le traitement des DASRIe. L'arrêté du 10 décembre 2021 définit les conditions de collecte, d'entreposage, de transport et de traitement des DASRIe afin de prévenir les risques sanitaires associés à la manipulation de ces déchets et de permettre leur valorisation. La demande d'agrément de DASTRI, qui prévoit la mise en place d'un schéma opérationnel pour partie spécifique concernant la prise en charge des DASRIe, en parallèle du schéma en vigueur pour les DASRI perforants conventionnels, a reçu un avis favorable de la commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs (CIFREP) réunie le 22 décembre.

UNE REELLE AVANCEE D'UN POINT DE VUE ENVIRONNEMENTAL

Cet agrément va permettre à l'éco-organisme DASTRI d'inscrire dans la durée et d'améliorer le recyclage des DASRI avec électronique. L'arrivée sur le marché de dispositifs médicaux perforants innovants et connectés associant perforant, composants électriques ou électroniques et piles, et ne pouvant de ce fait être éliminés avec les DASRI conventionnels par pré-traitement par désinfection ou incinération, a conduit DASTRI à travailler depuis cinq ans à la mise en place d'une solution simple, sécurisée et respectueuse de l'environnement. Mais, en l'absence d'un cadre juridique adapté, elle était réalisée à titre expérimental et sous statut dérogatoire pour le compte de l'entreprise Insulet depuis 2018. A ce jour, près de 13 millions de piles ont ainsi pu être extraites des pompes patch Omnipod® pour recyclage.

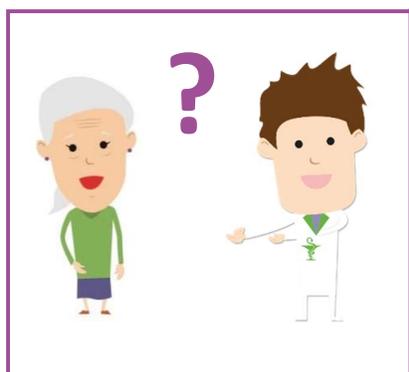
Trois entreprises (Insulet, Dinno Santé et Diabeloop) ont d'ores et déjà pris la décision de transférer à DASTRI cette nouvelle obligation concernant ces produits innovants en fin de vie. Outre les pompes patch Omnipod®, les capteurs et transmetteurs du système de mesure en continu du glucose Dexcom G6 seront également collectés en pharmacie par DASTRI.

LE FUTUR DASTRI-LAB SERA IMPLANTE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

L'éco-organisme va lancer une consultation adressée à des experts du recyclage pour développer en France une unité de démantèlement, dédiée à la séparation des composants des DASRIe : plastique, pile, métal et circuit imprimé, renforçant ainsi l'ancrage de la filière REP DASRI dans l'économie circulaire.

Cette activité de traitement sera implantée en Bourgogne-Franche-Comté au sein du DASTRI Lab, futur site de recherche et développement de la filière, au sein d'un écosystème santé où se côtoient notamment des fabricants de dispositifs médicaux, des professionnels de santé, des écoles d'ingénieur spécialisées (ENSM et ISIFC). L'éco-organisme entend développer et renforcer les liens existants avec ces acteurs dans une dynamique d'innovation et d'expérimentation.

Au regard du caractère pionnier de cette démarche, DASTRI rendra régulièrement compte de l'état d'avancement du projet et invitera l'ensemble des acteurs de la filière à suivre les étapes successives de mise en œuvre de ce nouveau circuit.

	<h3>Et concrètement sur le terrain ?</h3> <p>D'ici la mise en œuvre opérationnelle du circuit DASRIe, les patients équipés d'OmniPod® continuent à les rapporter en pharmacie dans les cartons fournis avec les pompes. Les patients équipés du DEXCOM G6 (applicateur + transmetteur) sont invités à les conserver à leur domicile en attendant la disponibilité en pharmacie des cartons dédiés aux DASRIe. Deux opérations de collecte sont d'ores et déjà planifiées en 2022 auprès des pharmacies par les opérateurs habilités DASTRI.</p>
--	---

À propos de DASTRI

Agréé par les pouvoirs publics pour la deuxième fois en décembre 2016, DASTRI est un éco-organisme atypique, financé en totalité par les industriels de santé (entreprises du médicament et fabricants de dispositifs médicaux). DASTRI met à disposition des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests de diagnostic une solution de proximité simple et sécurisée pour l'élimination des déchets perforants qu'ils produisent à leur domicile et qui représentent un risque pour la collectivité. DASTRI inscrit son action en partenariat avec les acteurs de santé et les acteurs institutionnels. La filière s'appuie sur la distribution gratuite de boîtes à aiguilles par les 21 000 pharmacies d'officine de métropole et d'outremer et sur un réseau très dense de plus de 20132 points de collecte en apport volontaire. A vocation d'abord sanitaire, l'éco-organisme entend néanmoins innover pour réduire les impacts environnementaux en tenant compte des spécificités et des contraintes de la filière. Plus d'informations : www.dastri.fr

Contact presse

Nadia MEYER – Directrice Communication – 06 35 34 35 80 – nadia.meyer@dastri.fr
Laurence Bouret – Déléguée Générale – 06 24 56 04 82 – laurence.bouret@dastri.fr

Pressroom :

Visuels en téléchargement sur <https://www.dastri.fr/espace-presse/>

DASRI : Déchets d'activité de soin à risque infectieux

DASRIe : DASRI avec électronique

ENSM : École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques

ISIFC : Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté, spécialiste du dispositif médical

REP : Responsabilité élargie des producteurs